

Enquête

10 000

C'est le nombre de manifestants dans les rues de Fort-de-France, le 27 février dernier, pour protester contre un probable non-lieu dans l'affaire du chlordécone.



CHLORDÉCONE, LE PROCÈS IMPOSSIBLE ?

Le 12 mars, l'avocat et militant martiniquais Louis Boutrin tenait une conférence de presse pour revenir sur le volet judiciaire du chlordécone, afin de contester la possible prescription du dossier. Car, le 20 janvier, les deux juges d'instruction en charge de cette tentaculaire affaire ont annoncé que la justice pourrait conclure à un non-lieu, les faits remontant trop loin : l'autorisation de mise sur le marché de l'insecticide cancérigène avait été retirée en 1993 – le délai de prescription étant de dix ans. Une annonce qui a attisé la colère des Guadeloupéens et des Martiniquais, qui ont alors manifesté massivement et continuent à se mobiliser. Une colère d'autant plus légitime que le chlordécone empoisonne plus de 90 % de la population adulte locale, et a contaminé sols, eau et production agricole. Et ce, pour sept cents ans... Selon Louis Boutrin, il est possible « d'établir que la prescription est interrompue », notamment grâce à un « PV de la DGCCRF de 2002, où celle-ci constate des infractions par la découverte de 10 tonnes de chlordécone dans un hangar à bananes ». Mais un autre écueil guette, selon les juges : la disparition pure et simple d'actes et de dossiers judiciaires.

Kouéjo

VIOLENCES POLICIÈRES

Kéziah Nuissier, l'affaire qui secoue la Martinique

Ce jeune militant anti-chlordécone devait être jugé ce 17 mars pour violences contre les forces de sécurité. Mais l'affaire a été dépaycée, et il semble qu'il soit bien la victime d'un scandale qui ébranle le territoire.

Fort-de-France (Martinique), envoyé spécial.

C'est une statue qui trônait dans le parc la Savane, au cœur de Fort-de-France, face à la baie. Il ne reste plus que le socle : le 26 juillet 2020, l'œuvre a été mise à bas par des militants martiniquais, excédés de cet hommage à Pierre Belain d'Esnameux, premier colon français sur l'île en 1635. Sur le socle sont inscrits ces quelques mots : « 07.11.2020 : Déclaration des droits des militants martiniquais. Plus jamais un militant ne tombera sous les coups des forces coloniales. » Puis ce hashtag : « #Justice pour Kéziah. » Ce nom, aujourd'hui dans toutes les bouches et les pensées en Martinique, c'est celui de Kéziah Nuissier. Un jeune homme de 22 ans, étudiant en anglais, devenu le symbole de la violence de l'État et de la justice face à

un scandale politique et environnemental majeur : celui du chlordécone. Un insecticide utilisé par les grands planteurs durant des années dans les bananeraies et qui a empoisonné – en connaissance de cause et avec la bienveillance de l'État – la terre, l'eau et les habitants de la Guadeloupe et de la Martinique.

Kéziah est au sol, il crie : « Arrêtez de me tuer ! »

Accusé d'avoir frappé des gendarmes et un policier, le 16 juillet 2020, Kéziah Nuissier devait être jugé, ce 17 mars, à Fort-de-France, mais ce procès-là n'aura pas lieu. Après des mois de mensonges et d'une procédure judiciaire marquée du sceau de l'iniquité, l'affaire Kéziah Nuissier a été dépaycée à Paris, le 9 mars. Pour l'un de ses deux avocats, maître Eddy Arneton, « il y avait une volonté des autorités judiciaires sur place de cacher à la population

martiniquaise la vérité ». Car, depuis le début, les procès-verbaux douteux et les prises de position du parquet, notamment du procureur, ont jeté le discrédit sur la procédure judiciaire. Et le dossier est devenu incroyablement complexe, entre plaintes croisées et saisines, de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale, de la police nationale (IGPN), mais aussi celle de la justice (IGJ). Le parquet, de son côté, avait également demandé le dépayement, accusant les avocats de Kéziah Nuissier de porter atteinte à l'intégrité des procureurs. Retour sur une affaire emblématique, « illustration parfaite d'une combinaison de violences policières et du traitement d'un territoire loin de 8 000 kilomètres par les autorités étatiques », selon M^e Arneton.

Les faits se déroulent le 16 juillet 2020. Ce jour-là, un rassemblement a lieu devant le commissariat de Fort-de-France pour soutenir trois militants anti-chlordécone arrêtés quelques heures auparavant et accusés de violences envers les forces de l'ordre, lors d'une précédente action menée le 13 janvier 2020. Devant le bâtiment, la manifestation pacifique se fait sur fond de tambours bèlè, instruments symboliques des Martiniquais. Kéziah est lui-même joueur de bèlè ; sa mère, Madly Etilé, présente elle aussi, est danseuse. Un impressionnant dispositif gendarmesque est disposé devant le commissariat – pour des raisons historiques, il n'y a pas de CRS en Martinique. Deux policiers sont également présents, dont le commissaire. L'un d'eux sort du rang des forces de sécurité, s'avance vers la foule, qui recule. « Provocation ou erreur, à ce moment un des policiers décide d'aller vers les manifestants », précise l'autre avocat de Kéziah Nuissier, maître Raphaël Constant. Un des membres des forces de l'ordre saisit un des tambours bèlè – une véritable offense. Une femme tente de le récupérer, elle est frappée par un gendarme. Cette femme, c'est précisément la mère de Kéziah, lequel voulant la défendre, parcourt les dix mètres qui la séparent d'elle et repousse le gendarme. C'est là que tout s'enchaîne : plusieurs gendarmes font tomber Kéziah, le frappent à de multiples reprises et l'emmènent derrière le fourgon de gendarmerie. Pourquoi ? Pour ses avocats et tous les témoins de la scène, la raison ne fait aucun doute : « Ce n'est pas

« C'est à croire qu'ils attendent que l'on meure tous. »

Jean-Marie Flower, président de l'association guadeloupéenne Vivre, à l'origine d'une des plaintes contre l'empoisonnement au chlordécone.

Enquête

innocent, c'est le seul endroit où les deux caméras de vidéosurveillance du commissariat ne permettent pas de filmer », explicite Raphaël Constant. Ce que les gendarmes ne savent pas, c'est qu'ils sont filmés.

La suite, ce sont donc les images d'une vidéo filmée par un voisin qui les montrent : très rapidement, elles tournent en boucle sur Internet. Ce qu'on y voit est d'une violence stupéfiante. On entend la voix du vidéaste, alors que les gendarmes traînent Kéziah derrière le fourgon. « Yo ka malmené missié ! » crie-t-il en créole : « Ils malmenent un homme ! » Kéziah est au sol, il crie : « Arrêtez de me tuer ! » et saigne abondamment de l'arrière de la tête, la plaie créant une flaque de sang de 50 centimètres de long. On voit les coups, on entend distinctement un gendarme, penché au-dessus de lui, l'insulter en hurlant : « T'es qu'un enculé ! Meurs ! T'es un fils de pute ! » Un autre lui appuie sur les parties intimes avec le genou, un autre encore lui enfonce un doigt dans l'œil. D'autres vidéos, tournées elles par des manifestants, montrent un gendarme marcher délibérément sur le genou de Kéziah, comme pour le blesser. Le vidéaste de l'immeuble voisin crie aux gendarmes : « Ça a été filmé ! » L'un d'eux l'entend, lève la tête, parle à ses collègues : ils décident alors d'emmener Kéziah dans le commissariat, où selon Kéziah, les insultes à caractère raciste pleuvent. Il n'en ressortira que 48 heures plus tard, « sans avoir été soigné », précise Raphaël Constant. Kéziah a bien été emmené à l'hôpital durant la nuit par les pompiers, qui ont dû insister auprès des gendarmes. Mais il ne reçoit pas de soins. Pas

d'expertise médicale, pas de certificat de compatibilité avec la garde à vue. Pour ses avocats, il ne fait pas de doute que celle-ci est illégale.

Mais, rapidement, comme dans de nombreuses autres affaires de ce type, les forces de l'ordre accusent Kéziah de violences. Un des deux policiers, Thomas Persyn, celui-là même qui avait saisi le tambour, rédige un procès-verbal (voir photo) daté du 16 juillet 2020 à 17 h 30, qui relate sa version des faits. Il décrit un homme identifié comme étant Kéziah Nuissier, qui « s'est précipité sur un gendarme au sol et lui a porté deux très violents coups de poing au visage ». Quant à la plaie de Kéziah, le PV indique que « sa tête a touché le goudron et l'arrière de son crâne s'est mis à saigner ».

Thomas Persyn parle d'un « individu qui continuait à se débattre et à porter des coups ». Problème : le capitaine Persyn écrit noir sur blanc que les faits se sont déroulés entre 17 h 30 et 17 h 50. Or il date son PV à... 17 h 30. Une pièce essentielle dans l'affaire qui ressemble à un faux... et qui est d'ailleurs l'objet d'une plainte déposée en novembre 2020 par les avocats pour « faux et usage de faux ».

Dès le 20 octobre, le procureur de la République Renaud Gaudeul légitime l'interpellation et parle de « coups extrêmement violents » portés par Kéziah Nuissier. Début novembre, lors d'une conférence de presse, Raphaël Constant parlait à ce propos de « déclarations mensongères, en contradiction avec les vidéos qu'on nous a récemment communiquées ». Car même les images fournies par les

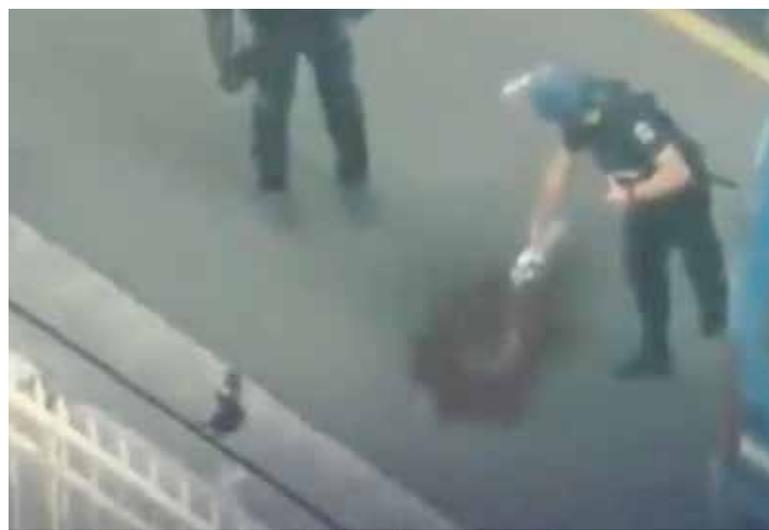
autorités ne montrent aucune violence de la part du jeune militant. À cette occasion, les deux avocats annoncent également plusieurs actions : une plainte au nom de Madly Etilé pour « coups et blessures », une autre donc pour « faux et usage de faux » à propos du PV, une autre pour le refus de soins à l'encontre de l'Ordre des médecins, une dernière enfin à propos du tabassage de Kéziah, pour « violences par personne dépositaires de l'autorité publique », « actes de torture et barbarie », ainsi qu'une saisine de l'Inspection générale de la justice (IGJ). Pour Eddy Arneton, « on a clairement mis en cause les méthodes des forces de l'ordre et de la justice au grand jour, et c'est un problème pour elles. » Dès lors, le dossier ne pouvait être que dépaycé et sera désormais instruit à Paris. La gendarmerie ne veut pas faire de commentaires et s'en tient à la procédure judiciaire.

« Beaucoup de Martiniquais se rendent compte que l'État ne les protège pas »

Mais, si cette affaire a un retentissement immense en Martinique, c'est parce qu'elle s'inscrit dans un contexte bien plus large : celui du dossier du chlordécone. En Martinique comme en Guadeloupe, de nombreux jeunes s'engagent et militent, multipliant les actions et les manifestations. Pour Eddy Arneton, ces jeunes « se rendent compte qu'ils font partie d'un peuple empoisonné, et décident de mener des actions afin de dénoncer cet empoisonnement. La réponse de l'État : la répression, s'en prendre à la jeunesse martiniquaise, physiquement et procéduralement ». Quant à Raphaël Constant, qui voit depuis deux ans arriver « cette nouvelle génération de jeunes militants qui ne négocient plus », il analyse ce mouvement de fond en ces termes : « Beaucoup de Martiniquais se rendent compte que l'État ne les protège pas. Les gens ont le sentiment que l'État est là pour soutenir les descendants d'esclavagistes. » Car les empoisonneurs sont précisément issus de la caste béké, très puissante en Martinique. Cette journée du 16 juillet 2020 trouve d'ailleurs sa source dans des actions de boycott menées contre un supermarché détenu par le groupe Bernard Hayot, l'un des 150 hommes les plus riches de France et « chef de file de la caste béké », selon Raphaël Constant. En toile de fond, c'est bien la violence d'un État que ces militants considèrent comme colonial qui fait de la Martinique une poudrière, dont l'affaire Kéziah constitue le symbole. ●

BENJAMIN KÖNIG

« IL N'EST PAS QUESTION DE LAISSER DES GENDARMES AVOIR UN TEL COMPORTEMENT ICI EN MARTINIQUE. »
CHRISTINE ALIKER,
GRAND-MÈRE DE
KÉZIAH NUISSIER



Sur ces photos extraites d'une vidéo filmée par un voisin, le 16 juillet 2020 devant le commissariat de Fort-de-France, on voit la brutalité des forces de sécurité lors de l'arrestation de Kéziah. Les mêmes qui, quelques minutes plus tard, prendront soin de nettoyer les traces de sang laissées par ses blessures. Captures d'écran vidéo

La copie du procès-verbal interrogé. Le capitaine le rédige à 17 h 30, alors que les faits, selon sa déclaration, se sont déroulés entre 17 h 30 et 17 h 50.

